



Pétenger - kavalkad

Op Halleffaschten-Sonnden



Conditions de participation à la cavalcade à Pétange

1. Le panneau avec le numéro de départ est à retirer au plus tard 33 minutes avant le départ du cortège, à l'accueil officiel au Centre Sportif. Ce panneau doit être fixé bien visiblement au tracteur, ou porté à la tête du groupe respectif. Ce panneau est à restituer, après le retour du cortège à la hauteur des tribunes, à un responsable du KaGePe sur place. En cas de non restitution une somme de 50€ (cinquante euro) sera déduite de votre indemnisation.
2. Les chars, tracteurs et autres véhicules doivent être dans un bon état technique propre et ne doivent représenter aucun danger pour les participants et les spectateurs.
3. Il nous faut obligatoirement une copie de l'assurance et de la carte grise de chaque véhicule tracteur participant au cortège, pour au plus tard 3 semaines avant la date du cortège.
4. Les conducteurs des véhicules tracteurs doivent être en possession d'un permis de conduire valable et être totalement sobre avant et pendant la durée du cortège. (0,0 pour cent d'alcool) !
5. Les dimensions à respecter pour les chars et autres engins mobiles:
longueur : 12,0m; largeur: 3,0m; hauteur: 4,5m.
6. Pendant le cortège les chars doivent être sécurisés de chaque côté par deux personnes. On recommande une protection des roues pour éviter le contact avec celles-ci.
7. Le volume des sonorisations installées sur les chars et autres engins doit rester supportable et ne pas gêner les groupes précédents ou suivants.
8. L'utilisation de produits pyrotechniques et de feu ouvert est défendue.
9. Les boissons distribuées gratuitement doivent être des produits de la **BRASSERIE NATIONALE** – bières *Bofferding* ou *Battin*. Distribution uniquement en gobelets en plastique ou similaire. Pas de verres ou bouteilles en verre.



KaGePe
KARNEVAL GEMENG PEITENG
Association sans but lucratif

Adresse postale: Boite Postale 24 * L-4701 Pétange

info@kagepe.lu * www.kagepe.lu





Péitenger - Karvalkad



Op Hallefffaaschten-Sonnden

10. **La vente ou la distribution de produits/boissons alcoolisées à des mineurs en dessous de 16 ans est défendue d'après la loi.**
11. La vente d'objets, de billets de loterie/tombola, de boissons et autres denrées alimentaires ainsi que toute publicité est défendue à moins d'y être autorisée par le KaGePe au préalable.
12. Les objets jetés dans le public ne doivent représenter aucun danger en ce qui concerne le poids et la forme, ou la date d'expiration de la consommation, pour ce qui est denrées alimentaires. L'arrosage du public avec des liquides, de quelques natures que ce soit, est défendu. L'utilisation du confetti, en quantités modérées et de qualité commerciale, est autorisée.
13. Pour des raisons de circulation et afin de pouvoir participer à la grande finale
« Après Cavalcade »
sur la place du Marché (chapiteau chauffé)
les chars sont priés de se garer auprès du Centre Sportif. Ici se trouvent des bennes où les associations peuvent éliminer leurs déchets.
14. **Toute association qui vide de ses restes de confetti et autres déchets sur les voies/places publiques ou jardins privés, sera passible d'une plainte auprès de la Police Grand-Ducale.**
15. Il est strictement interdit d'uriner en public ! Des toilettes mobiles et autres installations sanitaires se trouvent en nombre suffisant le long du parcours.
16. L'organisateur a le droit de refuser la participation, de tout char ou autre véhicule qui ne respecte pas les conditions énumérées ci-dessus ! De même que chaque comportement nuisible au bon déroulement de la cavalcade est pénalisé par l'exclusion pure et simple du cortège. Dans ces cas, toutes revendications financières sont exclues !
17. Toute association, respectivement personnes participants en nom propre sont responsables de tout mauvais comportement, négligence ou faute grave ; ceci dans les normes du droit civil. Elles doivent être en possession d'une assurance de responsabilité civile valable.
18. **L'organisateur refuse toute responsabilité pour les dégâts causés à autrui ou à des tiers.**
19. Tout en faisant la fête et en s'amusant, ne pas oublier le bon sens et le respect réciproque.



KaGePe

KARNEVAL GEMENG PEITENG

Association sans but lucratif

Adresse postale: Boite Postale 24 * L-4701 Pétange

info@kagepe.lu * www.kagepe.lu





Péitenger - Kavalkad

Op Hallefffaaschten-Sonnden



Indemnisations pour la Cavalcade à Pétange

Chaque participant, qui remplit les conditions mentionnées en haut, a droit aux indemnisations suivantes :

<u>Char :</u>	<u>300-€</u>
<u>Formation musicale :</u>	<u>300-€</u>
<u>Groupe à pied :</u>	<u>200-€</u>

Les associations étrangères qui viennent de destinations plus lointaines peuvent mettre en valeur leurs frais de transports. Prière de nous soumettre une proposition afférente.

Les indemnisations seront payées par virement bancaire le lendemain de la cavalcade

indiquer le compte IBAN ainsi que le code BIC/SWIFT sur le questionnaire

En cas de force majeure l'organisateur est libéré de toutes ses obligations.



KaGePe

KARNEVAL GEMENG PEITENG

Association sans but lucratif

Adresse postale: Boite Postale 24 * L-4701 Pétange

info@kagepe.lu * www.kagepe.lu

